

## ÉLECTIONS CNU 2023 / SECTION 02

### PROFESSION DE FOI

#### « QUALITE DE LA SCIENCE FRANÇAISE » (QSF)

#### COLLEGE A

---

Notre liste poursuit les buts de l'association Qualité de la Science française (QSF) créée en 1982 par le mathématicien Laurent Schwartz (1915-2002) afin de défendre et de promouvoir la liberté, la créativité et la qualité de l'enseignement supérieur en France. C'est pourquoi QSF attache une importance toute particulière au CNU qui est l'un des derniers lieux où les universitaires peuvent défendre leurs droits et lutter contre la dégradation du fonctionnement de l'Université, faire prévaloir des critères de qualité scientifique et s'assurer de la gestion des carrières par des pairs élus à une échelle nationale.

Alors qu'il constitue une garantie essentielle de la liberté académique et du statut des universitaires en tant que fonctionnaires de l'État, le CNU est relégué dans un rôle secondaire ou, pire, son existence s'avère menacée. Instance nationale de gestion des carrières, il est indéniablement un gage de la qualité du recrutement des universitaires et du déroulement des carrières dans la pleine prise en compte des spécificités disciplinaires. Les élus et élues de QSF s'engagent à défendre fermement l'existence et le rôle du CNU en vue de garantir l'impartialité, le respect des procédures et le caractère national des carrières, dans le contexte du développement mal maîtrisé de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur.

C'est pourquoi les membres de la liste QSF s'efforceront durant le prochain mandat de faire prévaloir le critère de la qualité scientifique globale des dossiers tant pour les différentes procédures de recrutement dans les corps et l'avancement des carrières que pour l'octroi des primes et congés de recherche. Ils critiqueront également fermement la pénurie de postes, primes et congés, qui produit des injustices. Dans ces fonctions, la liste QSF s'attachera à défendre le pluralisme dans l'appréhension de ce qu'est le droit public en veillant à la valorisation de toutes les disciplines qui le composent.

QSF considère que le mandat de ses élus et élues au sein de la Section du droit public est triple :

**1/ conduire un examen approfondi et rigoureux de chaque dossier pour la qualification aux fonctions de maître de conférences.** Il s'agit d'offrir aux candidats et aux candidates dont les travaux sont les plus remarquables un accès à notre carrière d'universitaire, afin de préserver un niveau élevé du recrutement dans toute la France.

**2/ défendre la pluralité des voies d'accès au corps des professeurs des Universités et veiller à ce que chaque dossier soit évalué selon des critères objectifs de qualité scientifique et d'engagement dans la vie universitaire.** À cet effet, il est nécessaire de garantir le rôle du CNU, instance nationale, dans la procédure de recrutement des professeurs (art. 46-1 modifié du décret du 6 juin 1984) et de le rétablir dans l'admission à l'emploi de professeur pour les maîtres de conférences par la voie dite « longue » (art. 46-3 du décret du 6 juin 1984). Concernant ces procédures, QSF veillera particulièrement à la valorisation des habilitations à diriger des recherches (HDR), dont la nature et les formes doivent être explicitées clairement à l'échelle nationale afin de garantir une égalité de traitement entre maîtres de conférences.

**3/ garantir que l'avancement des maîtres de conférences (à la hors classe) et des professeurs (1<sup>ère</sup> classe et classe exceptionnelle) et la délivrance des avis sur les demandes de prime**

## ÉLECTIONS CNU 2023 /SECTION 02

(RIPEC) soient fondés sur des critères principalement scientifiques, dans le cadre d'un investissement équilibré et constant dans l'institution universitaire.

Les membres de QSF seront particulièrement soucieux de garantir une délibération équitable à l'égard de tous les candidats et de toutes les candidates. Cela n'est possible que si la composition du collège délibérant, au cours d'une même session, reste stable : les membres de la Section qui votent *in fine* doivent avoir assisté à l'intégralité des délibérations. Les élus et élues de QSF s'engagent à plaider cette cause essentielle de l'unité de composition durant chaque session. La liste QSF veillera également à ce que le rôle des suppléants et des suppléantes soit précisé dès la première session afin de leur permettre d'avoir une vision d'ensemble des travaux de la Section.

Les élus et élues de QSF s'engagent à exiger une discussion ouverte et informée lors des délibérations de la Section afin de garantir la plus grande objectivité des évaluations. Nous veillerons également à ce que l'appréciation des demandes de qualification, d'avancement et de primes se fasse selon des critères objectifs qui, déterminés et diffusés à l'avance, doivent faire l'objet d'une réelle transparence afin de permettre aux candidats et aux candidates de connaître les exigences de la Section. La liste QSF sera attachée à veiller à l'intégrité scientifique des travaux et à lutter contre le plagiat.

Notre liste a été composée dans un souci de parité et de représentativité à la fois disciplinaire et géographique. Nous vous proposons une liste indépendante, associative et collégiale. Notre exigence de qualité n'est pas un slogan : nous veillerons à l'excellence et à la diversité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Nous vous appelons donc à voter pour la liste QSF, qui entend se porter garante de l'objectivité, de la rigueur et de l'équité dans les procédures régissant l'entrée et le déroulement de la carrière universitaire. Il s'agit là d'une responsabilité considérable qui nous oblige tous et toutes et qui détermine la qualité de nos facultés de droit pour l'avenir.